

## SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le jeudi 17 janvier 2019 à 12 h 40, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président  
M. Rémy Normand, vice-président  
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente  
Mme Alicia Despins  
M. Jérémie Ernould  
Mme Suzanne Verreault  
Mme Émilie Villeneuve  
M. Patrick Voyer

Sont également  
présents: M. Luc Monty, directeur général  
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint  
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe  
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint  
M. Alain Tardif, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: Mme Michelle Morin-Doyle  
M. Steeve Verret

---

**Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.**

**CE-2019-0001** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-024481-164 (1510-9283 Québec inc. c. Ville de Québec) et relativement à la réclamation en Cour du Québec portant le numéro 200-22-080628-175 (Ville de Québec c. 1510-9283 Québec inc.) - **AJ2018-042** (CT-AJ2018-042) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du présent règlement en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 300 000 \$ à l'ordre de *Tremblay Bois Mignault Lemay SENCRL en fidéicommis*;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

---

**CE-2019-0002** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création de deux nouveaux postes de juge à la cour municipale ainsi que la demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination de deux juges à la cour municipale de la Ville de Québec - **AJ2019-003** (CT-AJ2019-003) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° pour la création et la dotation de deux postes de juge à la cour municipale;
- 2° pour demander au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination de deux juges municipaux à la cour municipale de la Ville de Québec.

---

**CE-2019-0003** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur pour les années 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 52839) - **AP2018-798** (CT-2388565) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Consulair inc.*, du contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques de l'incinérateur pour les années 2019, 2020 et 2021, pour une somme de 409 833,96 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52839 et à sa soumission du 14 novembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-0004** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des encombrants avec halocarbures sur le territoire de la ville de Québec - 2019 à 2023 (Appel d'offres public 52913) - **AP2018-812** (CT-2387876) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Option Métal Recyclé du Québec*, du contrat pour la collecte et le transport des encombrants avec halocarbures sur le territoire de la ville de Québec - 2019 à 2023, du 4 février 2019 au 31 décembre 2023, pour une somme de 354 410 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52913 et à sa soumission du 21 novembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

**CE-2019-0005 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel TFP (Dossier 42511) - AP2018-818 (CT-2402844) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel du logiciel *TFP* pour l'année 2019 (Dossier 42511), à *PG Solutions inc.*, pour une somme de 203 115 \$, excluant les taxes.

---

**CE-2019-0006 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour les travaux de serrurerie (Appel d'offres public 52972) - AP2018-821 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *P. Aubut inc.*, du contrat pour les travaux de serrurerie, de la date d'adjudication au 14 janvier 2021, conformément à la demande publique de soumissions 52972 et aux prix unitaires et tarifs horaires de sa soumission du 6 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-0007 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à une entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires (Dossier 47522) - AP2018-828 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 60 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Camions International Élite ltée*, selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour le service de réparation de camions lourds de concessionnaires, du 2 juin 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0008 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de services de soutien et de maintenance pour le logiciel CSoft pour l'année 2019 (Dossier 42040) - AP2018-832 (CT-2404252) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Tetra Tech QI inc.*, du

contrat pour le renouvellement des services de soutien et de maintenance pour le logiciel *CSoft* pour l'année 2019 (Dossier 42040), pour une somme de 163 948 \$, excluant les taxes, conformément à son offre de services du 22 novembre 2018.

---

**CE-2019-0009 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de réparation de conduites et de suspensions pour les unités du parc véhiculaire (Appel d'offres public 53022) - AP2018-836 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Edgar Blondeau inc.*, du contrat pour le service de réparation de conduites et de suspensions pour les unités du parc véhiculaire, de la date d'adjudication pour une période de trois ans, conformément à la demande publique de soumissions 53022 et selon les prix unitaires de sa soumission du 17 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes.

---

**CE-2019-0010 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021 - BE2018-147 (CT-2403117) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation:

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Salon international du livre de Québec*, relative au versement d'une subvention de 65 000 \$ par année, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Salon international du livre de Québec*, pour les années 2019, 2020 et 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
  - 2° à la directrice du Bureau des grands événements, madame Catherine Chénier, à signer ladite entente.
-

**CE-2019-0011** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les ententes quadriennales entre la Ville de Québec et différents organismes non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-192** (CT-2400173) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement d'une subvention, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées annuellement comme suit :

- *Opéra de Québec inc.* : 112 310 \$;
- *Orchestre symphonique de Québec* : 638 330 \$;
- *Le Théâtre du Trident inc.* : 132 440 \$;
- *Carrefour international de théâtre de Québec inc.* : 109 450 \$;

2° à madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et au greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

---

**CE-2019-0012** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion et l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et l'organisme rattaché à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-197** (CT-2405054) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.*, en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° de la conclusion de l'entente quadriennale d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et *Les Violons du Roy*, relative au versement d'une subvention de 236 830 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;

3° à madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et au greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

**CE-2019-0013** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1228 - **DE2018-250** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réaménagement du Pavillon du commerce d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1228;
  - 2° l'appropriation de 300 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1228. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
- 

**CE-2019-0014** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1238 - **GI2018-011** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1238;
  - 2° l'appropriation de 1 200 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1238. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
- 

**CE-2019-0015** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1239 - **GI2018-013** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1239;

- 2° l'appropriation de 2 000 000 \$ à même le fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1239. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
- 

**CE-2019-0016** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1247 - **DE2019-026** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1247;
- 2° l'appropriation de 600 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1247. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.
- 

**CE-2019-0017** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la contribution 2019 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale* - **FN2019-003** (CT-2408059) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du versement d'un montant de 119 785 590 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de contribution pour l'année 2019, réparti en quatre versements égaux de 29 946 397,50 \$, le 24 janvier, le 25 avril, le 4 juillet et le 3 octobre 2019.

---

---

**CE-2019-0018** Renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et de progiciels *LUDI*K (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +) (Dossier 34246) - **AP2018-824** (CT-2402309) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien de logiciels et de progiciels *LUDI*K (module de base, Internet organismes, Internet citoyen 2, tarification familiale et équipements +), pour l'année 2019, à *PG Solutions inc.*, pour une somme de 116 135 \$, excluant les taxes.

---

**CE-2019-0019 Renouvellement du contrat pour la maintenance et le soutien pour l'application *Symphony* et des licences *Oracle* associées aux bibliothèques de Québec, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 (Dossier 47419) - AP2018-835 (CT-2403617) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de renouveler le contrat adjugé à *SirsiDynix (Canada) inc.* pour la maintenance et le soutien de l'application *Symphony* et des licences *Oracle* associées aux bibliothèques de Québec, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, pour une somme de 145 283,40 \$, excluant les taxes;
- 2° d'autoriser le représentant du Service des approvisionnements à signer le contrat joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0020 Avenant à la convention intervenue en date conventionnelle du 1<sup>er</sup> octobre 2014 entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relatif à la prolongation de la convention et au versement d'une subvention supplémentaire de 1 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec*, en 2019 - BE2018-143 (CT-BE2018-143) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approprier une somme de 1 450 000 \$ (1 150 000 \$ en subvention et 300 000 \$ en services municipaux), à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563), pour la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec*, en 2019;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'avenant à la convention entre la Ville de Québec et *Événements GPCQM*, relatif à la prolongation de la convention intervenue en date conventionnelle du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et au versement d'une subvention supplémentaire de 1 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Grand Prix Cycliste de Québec*, en 2019.

---

**CE-2019-0021 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Projet Ex Machina* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Projet Ex Machina*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-145 (CT-2399929) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Projet Ex Machina* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, incluant les taxes



applicables, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Le Projet Ex Machina* : 102 410 \$;
- *Le Projet Kinomada* : 5 500 \$;
- *Premier Acte* : 22 000 \$;
- *Théâtre Rude Ingénierie* : 5 500 \$;
- *Bureau de l'APA* : 5 500 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, Me Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

---

**CE-2019-0022 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Groupe Danse Partout inc.* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Groupe Danse Partout inc.*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-146 (CT-2397135) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Groupe Danse Partout inc.* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Le Groupe Danse Partout inc.* : 35 530 \$;
- *Code Universel* : 13 200 \$;
- *Danse K par K* : 13 200 \$;
- *Le Fils d'Adrien danse* : 13 530 \$;
- *L'Artère, développement et perfectionnement en danse contemporaine* : 5 500 \$;
- *Alan Lake Factory* : 5 500 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, Me Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

**CE-2019-0023 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* en tant que lieu culturel – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *L'Institut Canadien de Québec*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-147** (CT-2397237) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *L'Institut Canadien de Québec* en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
  - *Festival de la bande dessinée francophone de Québec (Québec BD)* : 19 800 \$;
  - *Nuit Blanche, magazine littéraire* : 13 530 \$;
  - *Les Poètes de l'Amérique française* : 13 200 \$;
  - *Productions Rhizome* : 13 200 \$;
  - *Bureau des affaires poétiques* : 5 500 \$;
  - *Les AmiEs imaginaires* : 5 500 \$;
  - *Tremplin d'actualisation de poésie (TAP)* : 5 500 \$;
- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

---

**CE-2019-0024 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Literary and Historical Society of Quebec* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Literary and Historical Society of Québec*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-148** (CT-2397346) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Literary and Historical Society of Quebec* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce

lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Literary and Historical Society of Québec* : 5 500 \$;
- *Centre de valorisation du patrimoine vivant* : 14 190 \$;
- *Action patrimoine (architecture et paysages du Québec)* : 16 995 \$;
- *Éditions Continuité inc.* : 14 520 \$;
- *Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.* : 13 200 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, Me Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

---

**CE-2019-0025 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires en tant que lieu culturel – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels - CU2018-149 (CT-2398935) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Méduse, Coopérative de producteurs/diffuseurs artistiques, culturels et communautaires* en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, incluant les taxes applicables, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Antitube* : 13 200 \$;
- *Association de création et diffusion sonores et électroniques Avatar* : 17 655 \$;
- *La Bande vidéo et film de Québec* : 18 645 \$;
- *Centre Materia* : 13 530 \$;
- *La Chambre Blanche inc.* : 13 200 \$;
- *CKRL - MF 89,1 inc.* : 24 420 \$;
- *Engramme* : 13 200 \$;
- *Organisme EXMURO Arts publics* : 5 500 \$;
- *Folie/Culture inc.* : 13 200 \$;
- *Les Éditions Intervention inc.* : 24 530 \$;
- *Les Productions Recto-Verso Québec inc.* : 28 050 \$;
- *L'Oeil de Poisson* : 17 380 \$;

- *Manif d'art* : 24 420 \$;
- *Coop Spira* : 48 180 \$;
- *VU, Centre de diffusion et de production de la photographie* : 23 265 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

---

**CE-2019-0026 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.* en tant que lieu culturel – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à la *Société du Palais Montcalm inc.*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels - CU2018-150* (CT-2399232) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et la *Société du Palais Montcalm inc.* en tant que lieu culturel, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Les Amis de l'orgue de Québec inc.* : 8 000 \$;
- *Choeur Les Rhapsodes inc.* : 13 200 \$;
- *Ensemble vent et percussion de Québec* : 13 200 \$;
- *Erreur de type 27* : 13 200 \$;
- *L'Orchestre d'hommes-orchestres* : 5 500 \$;
- *Productions Strada* : 13 200 \$;
- *Tempêtes et Passions* : 5 500 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

---

**CE-2019-0027 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et le *Théâtre PÉRISCOPE* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Théâtre PÉRISCOPE*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-151 (CT-2399408) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et le *Théâtre PÉRISCOPE* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, incluant les taxes applicables, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
  - *Théâtre PÉRISCOPE* : 58 190 \$;
  - *Le Théâtre Sortie de Secours* : 13 200 \$;
  - *Théâtre Blanc* : 14 190 \$;
  - *Théâtre Niveau Parking* : 16 995 \$;
  - *Collectif Nous sommes ici* : 5 500 \$;
  - *Les chantiers/constructions artistiques* : 5 500 \$;
- 3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, lesdites ententes.

---

**CE-2019-0028 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Théâtre de La Bordée* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés au *Théâtre de La Bordée*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-152 (CT-2399710) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Le Théâtre de La Bordée* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement

de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Le Théâtre de La Bordée* : 77 220 \$;
- *Théâtre Populus Mordicus* : 13 200 \$;
- *Ubus Théâtre* : 13 200 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, lesdites ententes.

---

**CE-2019-0029 Entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Productions Les Gros Becs* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme – Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes rattachés à *Productions Les Gros Becs*, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - **CU2018-153 (CT-2399845) — (Ra-2099)****

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente quadriennale entre la Ville de Québec et *Productions Les Gros Becs* en tant que lieu culturel et en tant qu'organisme, relative au versement de frais de gestion d'un montant de 1 000 \$, exonéré de la TPS et de la TVQ, par organisme rattaché à ce lieu, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes audit sommaire et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :

- *Productions Les Gros Becs* : 41 415 \$;
- *L'Aubergine de la Macédoine du Québec inc.* : 23 265 \$;
- *Les Incomplètes* : 5 500 \$;
- *Les Nuages en pantalon* : 13 200 \$;
- *Les Productions pour enfants de Québec* : 28 545 \$;
- *Théâtre À Tempo* : 5 500 \$;
- *Le Théâtre des Confettis inc.* : 22 110 \$;

3° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, lesdites ententes.

**CE-2019-0030 Ententes quadriennales entre la Ville de Québec et les organismes non rattachés à un lieu culturel, relatives au versement de plusieurs subventions dans le cadre de la mesure *Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels* - CU2018-154 (CT-2400236) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion des ententes quadriennales d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et les organismes suivants, relatives au versement de subventions, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux ententes jointes au sommaire décisionnel et détaillées annuellement comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes :
  - *Les Productions d'Albert inc.* : 11 000 \$;
  - *Productions DUA* : 59 290 \$;
  - *La Société culturelle de Vanier* : 33 000 \$;
  - *Club musical de Québec* : 16 940 \$,
- 2° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales de la Ville de Québec et le greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer lesdites ententes.

---

**CE-2019-0031 Adoption du Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2734 - DE2018-256 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction d'un marché public dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2734*;
- 2° d'approprier 500 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2734. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit Règlement.

**CE-2019-0032 Adoption du budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2019 - Adoption du *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2740 - DE2018-282 (Ra-2099)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle quitte la séance à 13 h 40.

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'année 2019, joint au sommaire décisionnel;
  - 2° d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean* pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2740;
  - 3° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*.
- 

Madame la conseillère Marie-Josée Savard revient à la séance. Il est 13 h 41.

**CE-2019-0033 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 54, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 355 du cadastre du Québec –Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2018-284 (CT-2406980) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, sans garantie légale de qualité, l'immeuble sis au 54, rue de la Pointe-aux-Lièvres, connu et désigné comme étant le lot 1 479 355 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 2 107,2 mètres carrés, avec bâtiment et dépendances dessus construits, propriété de *Gestion Cosmos inc.*, pour une somme de 1 750 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
  - 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et des dépendances.
-



**CE-2019-0034** **Annulation de l'appel public d'intérêt numéro 48367 relatif à la vente d'un immeuble construit localisé au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 du cadastre du Québec – Affectation au domaine privé de la Ville et vente de l'immeuble construit sis au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2018-294 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'annuler l'appel public d'intérêt numéro 48367 pour la vente d'un immeuble construit localisé au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec;
- 2° d'affecter au domaine privé de la Ville un immeuble situé au 26, rue Vachon, connu et désigné comme étant le lot 1 988 853 dudit cadastre avec bâtiment dessus construit, d'une superficie de 888,5 mètres carrés;
- 3° de vendre, à *Compagnie du cimetière Saint-Charles*, pour la somme de 495 000 \$, plus les taxes applicables, ce lot d'une superficie totale de 888,5 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel;
- 4° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de borne incendie, en faveur de la Ville, sur une partie du lot 1 988 853 dudit cadastre, d'une superficie de 1 mètre carré, selon le plan et la description technique préparés par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2636 de ses minutes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 11.2 de ladite offre d'achat.

---

**CE-2019-0035** **Adoption du Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2737 - GI2018-012 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2737;
- 2° d'approprier 800 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2737. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

**CE-2019-0036** Acceptation des travaux de réparation effectués à la piscine Lucien-Flamand et versement d'une somme pour la contribution financière de la Ville de Québec à la quatrième et dernière phase du projet - **LS2018-127** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de créer la fiche PTI 1922065–V *Contribution à la rénovation de la piscine Lucien-Flamand* pour hausser le niveau de réalisation du Service des Loisirs, des sports et de la vie communautaire de 730 000 \$ pour l'année 2019;
  - 2° d'accepter les travaux de réparation effectués à la piscine Lucien-Flamand;
  - 3° de verser une somme de 695 320 \$, plus les taxes applicables, à la *Commission scolaire de la Capitale*, correspondant à la participation de la Ville de Québec, soit 50 % du coût des travaux admissibles.
- 

**CE-2019-0037** Appropriation d'un montant, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville de Québec - Réaménagement du parc Bardy - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **LS2018-134** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier un montant de 1 045 000 \$, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* de l'ensemble de la Ville de Québec, pour le réaménagement du parc Bardy, selon la fiche 1922007-V du PTI 2019-2020-2021, jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0038** Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à la sécurité d'une ouverture d'un bâtiment*, R.V.Q. 2502 - **PA2018-175** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à la sécurité d'une ouverture d'un bâtiment*, R.V.Q. 2502.

---

**CE-2019-0039** Adoption du *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 2713 - **PA2018-185** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les*

**CE-2019-0040 Affectation de paiements comptant aux projets d'immobilisations du programme triennal d'immobilisations 2019–2021 - FN2019-004 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser l'application de paiements comptant des immobilisations aux projets d'immobilisations du programme triennal d'immobilisations 2019–2021 pour la somme de 1 285 000 \$.

---

**CE-2019-0041 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller municipal Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2018, concernant la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels - TM2019-002 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller municipal Patrick Paquet, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 17 décembre 2018, relativement à la limite de vitesse dans les quartiers résidentiels.

---

---

**CE-2019-0042 Ouverture du boulevard Pierre-Bertrand, situé sur le lot 6 153 177 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - AJ2018-041 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif ordonne l'ouverture du boulevard Pierre-Bertrand, situé sur le lot 6 153 177 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin qu'il devienne public.

---

**CE-2019-0043 Cession du contrat de VCS Investigation inc. à Corporation de Services Garda relatif à la sécurité pour des événements produits sur le site d'ExpoCité – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public VQ-48759) - AP2018-766 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve la cession du contrat adjudgé à VCS Investigation inc. à la Corporation de Services Garda.

---

**CE-2019-0044** **Adjudication d'un contrat pour la fourniture de soude caustique et d'acide sulfurique – Lot 1 (Appel d'offres public 52876) - AP2018-800 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Brenntag Canada inc.*, le contrat pour la fourniture de soude caustique et d'acide sulfurique – Lot 1, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, conformément à la demande publique de soumissions 52876 et selon les prix unitaires de sa soumission du 24 octobre 2018.

---

**CE-2019-0045** **Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le parc Dollard-Des Ormeaux – Réaménagement de la pétanque et de la balançoire – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 52172) - AP2018-819 (CT-2403909) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 45 875,93 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Paysagiste Les Jardins d'Antoine inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-1622 du 23 août 2018, pour le parc Dollard-Des Ormeaux – Réaménagement de la pétanque et de la balançoire – Arrondissement de La Cité-Limoilou, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0046** **Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le réaménagement des aires de jeux - Parcs de Bergerville et De Callières - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge (Appel d'offres public 52425) - AP2018-820 (CT-2404030) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 14 872,89 \$, excluant les taxes, au contrat adjugé à *Civilex inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-1821 du 19 septembre 2018, pour le réaménagement des aires de jeux - Parcs de Bergerville et De Callières - Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

**CE-2019-0047** Avis de modification numéro 2 relatif au contrat de services professionnels en ingénierie spécialités structure et génie civil - Centre communautaire Saint-Roch avec espaces à bureaux, construction (BAT 2012-204) - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres VQ-48973) - **AP2018-822** (CT-2404071) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 67 867,75 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *WSP Canada inc.*, en vertu de la résolution CE-2016-2169 du 21 décembre 2016, pour des services professionnels en ingénierie spécialités structure et génie civil - Centre communautaire Saint-Roch avec espaces à bureaux, construction (BAT 2012-204) - Arrondissement de La Cité-Limoilou, conformément à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0048** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la reconstruction du hangar incendié et travaux connexes - Centre de plein air de Beauport - Arrondissement de Beauport (Appel d'offres public 50954) - **AP2018-826** (CT-2404941) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 34 590,24 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Sotraco inc.*, en vertu de la résolution CE-2017-1850 du 18 octobre 2017, pour la reconstruction du hangar incendié et travaux connexes - Centre de plein air de Beauport - Arrondissement de Beauport, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0049** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la réfection d'éclairage public 2018 - Lot 5 (PEP170898) (Appel d'offres public 51615) - **AP2018-837** (CT-2404666) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 27 120,36 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé à *Ardel Électrique inc.*, en vertu de la résolution CE-2018-1467 du 5 juillet 2018, pour la réfection d'éclairage public 2018 - Lot 5 (PEP170898), conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0050** Entente entre la Ville de Québec et l'Association des stations de ski du Québec relative à la réalisation d'un programme d'initiation aux sports de glisse destiné aux enfants pour la période de décembre 2018 à mars 2019 - **A1LS2018-179** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Association des stations de ski du Québec, relative à la

réalisation du programme *Expérience maneige* pour la saison 2018-2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0051 Autorisation pour la tenue de l'événement *Course pour les femmes Pharmaprix*, le dimanche 2 juin 2019, au parc de la Pointe-aux-Lièvres et sur le sentier linéaire de la rivière Saint-Charles - A1LS2018-205 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la *Fondation CERVO* à tenir l'événement *Course pour les femmes Pharmaprix*, le dimanche 2 juin 2019, de 7 h 45 à 13 h, au parc de la Pointe-aux-Lièvres et sur le sentier linéaire de la rivière Saint-Charles. L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps;
  - 2° adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, l'ordonnance concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Course pour les femmes Pharmaprix*, jointe au sommaire décisionnel;
  - 3° autorise les installations temporaires, telles que chapiteaux et marquises, dans le cadre de l'événement, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091.
- 

**CE-2019-0052 Autorisation pour la tenue de l'événement *La Pointe-aux-Lièvres carnavalesque*, le samedi 9 février et le dimanche 10 février 2019, au parc de la Pointe-aux-Lièvres - A1LS2018-206 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la *Société de la rivière Saint-Charles* à tenir l'événement *La Pointe-aux-Lièvres carnavalesque*, le samedi 9 février et le dimanche 10 février 2019, de 10 h à 16 h, au parc de la Pointe-aux-Lièvres. L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps;
  - 2° adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, l'ordonnance concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement *La Pointe-aux-Lièvres carnavalesque*, jointe au sommaire décisionnel;
  - 3° autorise les installations temporaires, telles que chapiteaux et marquises, dans le cadre de l'événement, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091.
-

**CE-2019-0053 Autorisation pour la tenue de l'événement *Jazz de rue, la Nouvelle-Orléans sur Cartier*, les samedis 9 et 16 février 2019 à la place Richard-Garneau ainsi que sur les trottoirs et balcons de l'avenue Cartier - A1LS2018-209 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la *Société de développement commercial de Montcalm* à tenir l'événement *Jazz de rue, la Nouvelle-Orléans sur Cartier*, les samedis 9 et 16 février 2019, de 13 h à 22 h, à la place Richard-Garneau ainsi que sur les trottoirs et balcons de l'avenue Cartier, entre le boulevard René-Lévesque et la Grande-Allée. L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps;
  - 2° adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, l'ordonnance concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Jazz de rue, la Nouvelle-Orléans sur Cartier*, jointe au sommaire décisionnel;
  - 3° autorise les installations temporaires, telles que chapiteaux et marquises, dans le cadre de l'événement, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091.
- 

**CE-2019-0054 Subventions à plusieurs organismes dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCCQ/Ville en vue de projets culturels en 2019 - A4LS2018-075 (CT-2406191) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise le versement de subventions aux organismes suivants, pour un montant total de 12 800 \$ :

- *L'Institut Canadien de Québec*, pour son projet *Les artisans de couleurs* : 5 000 \$;
  - *Le Cercle de fermières Orsainville*, pour son projet *La journée mondiale du tricot* : 2 800 \$;
  - *Les loisirs Maria-Goretti inc.*, pour son projet *Le PVE de l'horreur* : 5 000 \$.
- 

**CE-2019-0055 Entente entre la Ville de Québec et *SVI e Solutions inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien au développement du quartier Saint-Roch* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise pour soutenir sa croissance* - DE2018-237 (CT-DE2018-237) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *SVI e Solutions inc.*, relative au versement d'une subvention maximale

de 50 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien au développement du quartier Saint-Roch* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise pour soutenir sa croissance*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

- 2° approuve une somme maximale de 50 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.
- 

**CE-2019-0056** **Convention de financement entre la Ville de Québec et Solutions Nexarts inc., relative à l'octroi d'un financement à terme pour la réalisation du projet Développement d'un écosystème numérique - DE2018-243 (CT-DE2018-243) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et Solutions Nexarts inc., relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 47 310 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Développement d'un écosystème numérique*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de financement jointe au sommaire décisionnel;
- 2° approuve une somme maximale de 47 310 \$, à même le *Fonds local d'investissement*, pour la réalisation de ce projet.
- 

**CE-2019-0057** **Entente entre la Ville de Québec et le Conseil de la culture de la région de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du Fonds de développement des territoires, pour réaliser le projet Stratégie collective de commercialisation des arts de la scène de QuébecSpectacles - DE2018-276 (CT-DE2018-276) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le Conseil de la culture de la région de Québec, relative au versement d'une subvention maximale de 42 500 \$, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, pour réaliser le projet *Stratégie collective de commercialisation des arts de la scène de QuébecSpectacles*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° approuve une somme maximale de 42 500 \$, à même le *Fonds de développement des territoires*, pour la réalisation de ce projet.
-



**CE-2019-0058** **Permission d'occupation permanente du domaine public sur une partie du lot 2 338 661 du cadastre du Québec, en faveur de *Kudos Immobilier inc.*, adjacent au 141, rue Saint-Paul - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2018-279 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise une permission d'occupation permanente du domaine public à *Kudos Immobilier inc.*, pour les passerelles situées au-dessus de la rue Sous-le-Cap qui est désignée sous une partie du lot 2 338 661 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 16,5 mètres carrés, tel qu'illustré au plan joint à l'option de permission, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au document d'option de permission d'occupation permanente du domaine public joint au sommaire décisionnel. Cette permission sera accordée en considération d'un loyer total et unique de 9 900 \$, plus les taxes applicables.

---

**CE-2019-0059** **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble connu et désigné comme étant les lots 2 633 979 et 2 633 981 du cadastre du Québec, situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois et vente de ces mêmes lots - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - DE2018-285 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° affecte au domaine privé de la Ville un immeuble situé au 2779, chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant les lots 2 633 979 et 2 633 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 160,8 mètres carrés, tel qu'illustré au plan préliminaire joint à l'offre d'achat d'immeuble;
- 2° vend l'immeuble mentionné au paragraphe 1°, à monsieur Jean-François Durette, pour une somme de 32 325 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0060** **Subventions aux sociétés de développement commercial, dans le cadre du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - DE2018-296 (CT-DE2018-296) — (Ra-2099)***

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° verse des subventions aux regroupements de gens d'affaires identifiés à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel, d'une somme totale de 57 400 \$, indiquées dans le tableau-synthèse, conditionnellement au respect par ces derniers des engagements et obligations du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de*

*dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 1 : Soutien aux projets d'animation urbaine des regroupements de gens d'affaires;*

- 2° approprie une somme maximale de 57 400 \$ à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023 pour le soutien aux projets d'animation* s'inscrivant dans le *Plan Commerce 2017–2020*.
- 

**CE-2019-0061 Versement de subventions aux sociétés de développement commercial, dans le cadre du Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial - Volet 3 : Soutien à la dynamisation des SDC - DE2018-297 (CT-2406120) — (Ra-2099)**

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Elle quitte la séance à 14 h 04.

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions aux sociétés de développement commercial indiquées à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel, d'une somme totale de 54 300 \$, dans le cadre du *Programme de subvention pour les projets des regroupements de gens d'affaires et de dynamisation des sociétés de développement commercial – Volet 3 : Soutien à la dynamisation des SDC*.

---

Madame la conseillère Marie-Josée Savard revient à la séance. Il est 14 h 05.

**CE-2019-0062 Ratification d'une convention de donation d'archives entre la Ville de Québec et monsieur Jocelyn Faucher, relative au fonds *Voûte chez Ti-Père* - GA2018-013 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif ratifie :

- 1° la convention de donation d'archives pour la Ville de Québec, relative à l'acquisition du fonds *Voûte chez Ti-Père*, intervenue le 9 juillet 2018;
- 2° la signature de cette convention par monsieur Jérôme Bégin, directeur de la Division de la gestion des documents et des archives.
-

**CE-2019-0063 Versement de plusieurs subventions dans le cadre du *Programme de soutien financier aux athlètes et clubs sportifs qui participent à des compétitions canadiennes ou internationales* – Modification de la résolution CE-2018-1833 relative au versement d'une subvention à *Équipe Québec pee wee AA* - **LS2018-136** (Modifie CE-2018-1833) (CT-2404496) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

1° verse des subventions à l'athlète et aux clubs suivants :

- 300 \$ à madame Alexanne Verret (escrime) pour le *Tournoi satellite*, à San Jose (Costa Rica), les 20 et 21 octobre 2018;
- 750 \$ au *Club de taekwondo de Beauport* (taekwondo) pour l'*Open de Paris*, à Paris (France), les 17 et 18 novembre 2018;
- 750 \$ au *Club de tennis de table CHOPS* (tennis de table) pour le *North American Teams Championships*, à National Harbor, Maryland (États-Unis), du 23 au 25 novembre 2018;

2° modifie la résolution CE-2018-1833, en accordant la subvention de 500 \$ à *l'Association de baseball Noroit*, au lieu de *l'Équipe Québec pee wee AA*, et verse la subvention à *l'Association de baseball Noroit*.

---

**CE-2019-0064 Subvention au *Centre national Gaétan-Boucher* relative à la location de l'anneau de glace *Gaétan-Boucher* et ses installations connexes - **LS2019-012** (CT-2405280) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 45 000 \$ au *Centre national Gaétan-Boucher*, relative à la location de l'anneau de glace *Gaétan-Boucher* et ses installations connexes pour la saison 2017-2018.

---

**CE-2019-0065 Approbation du calendrier de ventes 2019 de l'*Office du tourisme de Québec* - **OT2018-008** (CT-OT2018-008) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve la réalisation des activités prévues au calendrier de ventes de l'année 2019 de l'*Office du tourisme de Québec* avec un budget de 1 521 680 \$.

---

**CE-2019-0066 Septième édition de la bourse favorisant l'innovation en architecture - PA2018-191 (CT-2405734) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve l'octroi, pour l'année 2018, de la *Bourse Innovation* de la Ville de Québec, telle que décrite au communiqué de presse du 10 septembre 2018, joint à l'annexe 1 du sommaire décisionnel;
  - 2° octroie la *Bourse Innovation 2018* d'une somme de 5 000 \$ à madame Joudi Sayegh, étudiante à la double maîtrise en architecture et en design urbain, pour son projet intitulé : *LA TRANSITION... Un centre d'accueil pour faciliter l'intégration des réfugiés*. Cette bourse lui permettra de réaliser un voyage académique afin d'examiner de proche les camps de réfugiés actuels en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, dans le but d'enrichir nos connaissances liées à la conception de ces lieux d'accueil et de proposer des réponses adaptées aux besoins climatiques et sociaux québécois. Le dossier de candidature de madame Joudi Sayegh est joint à l'annexe 2 dudit sommaire.
- 

**CE-2019-0067 Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 12, 14 et 19 décembre 2018**

---

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 12, 14 et 19 décembre 2018, tels que rédigés.

---

**CE-2019-0068 Modification à l'effectif du Service de l'ingénierie - RH2018-1142 (CT-RH2018-1142) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve les mouvements de personnel selon l'annexe 1 intitulée : *Tableau du mouvement de main-d'oeuvre*, jointe au sommaire décisionnel;
  - 2° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.
-

**CE-2019-0069** Transfert d'un poste de contremaître à l'opération du traitement des eaux et de son titulaire, monsieur Frédéric–J. Girard (ID. 027819), de la direction de l'Arrondissement des Rivières à la Division de la planification de la fonctionnalité des infrastructures du Service de l'ingénierie - **RH2018-1143** (CT-RH2018-1143) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° transfère le poste de contremaître à l'opération du traitement des eaux (D381), classe 6 (poste no 42082), et son titulaire, monsieur Frédéric–J. Girard (ID. 027819), de la direction de l'Arrondissement des Rivières à la Division de la planification de la fonctionnalité des infrastructures du Service de l'ingénierie, avec effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
  - 2° autorise le Service des finances à procéder au virement budgétaire requis.
- 

**CE-2019-0070** Abolition d'un poste de préposé à l'audio-visuel ou à la photographie, classe 4, à la Section du soutien technologique de la Division du soutien et de l'environnement utilisateur, création d'un poste de conseiller en systèmes d'information, classe 3, à la direction du Service des technologies de l'information, et nomination de monsieur Hajatiana Ramanjatson Razanadrakoto (ID. 169132) - **RH2018-1150** (CT-RH2018-1150) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse le poste de préposé à l'audio-visuel ou à la photographie (F514), classe 4 (poste no 37055) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, à la Section du soutien technologique de la Division du soutien et de l'environnement utilisateur du Service des technologies de l'information;
  - 2° crée un poste de conseiller en systèmes d'information (P527), classe 3 (poste no 43397) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, à la direction du Service des technologies de l'information;
  - 3° nomme monsieur Hajatiana Ramanjatson Razanadrakoto (ID. 169132), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de conseiller en systèmes d'information (P527), classe 3 (poste no 43397), à la Direction du Service des technologies de l'information, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

**CE-2019-0071 Modification d'un poste de technicien en mécanique en un poste de technicien-électronicien à la Section de l'entretien de la Division de la valorisation énergétique du Service des projets industriels et de la valorisation, et nomination de monsieur Éric Fournier (ID. 073933) - RH2018-1155 (CT-RH2018-1155) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° modifie le poste de technicien en mécanique (M063), classe 12 (poste no 40138), en un poste de technicien-électronicien (M077), classe 12 (poste no 43487) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec Section locale 1638 (SCFP)*, à la Section de l'entretien de la Division de la valorisation énergétique du Service des projets industriels et de la valorisation;
- 2° nomme monsieur Éric Fournier (ID. 073933), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de technicien-électronicien (M077), classe 12 (poste no 43487), à la Section de l'entretien de la Division de la valorisation énergétique du Service des projets industriels et de la valorisation, avec effet le 13 janvier 2019, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0072 Approbation du contrat d'engagement de madame Ann Ramsay (ID. 004689), agente de secrétariat auprès des membres du conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, de l'Arrondissement des Rivières et de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - RH2018-1164 (CT-RH2018-1164) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif autorise la conclusion du contrat d'engagement de madame Ann Ramsay (ID. 004689), agente de secrétariat auprès des membres du conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, de l'Arrondissement des Rivières et de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge (postes no 36324, 36325 et 40354) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

---

**CE-2019-0073 Mesure administrative à l'endroit d'un constable du Service de police - RH2018-1168 (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif substitue à la suspension administrative avec solde du constable applicable depuis le 4 décembre 2017, une suspension administrative sans solde, et ce, jusqu'à la décision finale des autorités de la Ville.

**CE-2019-0074** Permutation de monsieur Gilles Déry (ID. 098374), directeur de division TI à la Division de l'exploitation des services transversaux et de monsieur Alvaro Pinheiro De Moura (ID. 068116), directeur de division TI à la Division de la conception des services TI du Service des technologies de l'information - **RH2018-1169** (CT-RH2018-1169) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° mute monsieur Gilles Déry (ID. 098374), employé permanent, au poste de directeur de division TI (D478), classe 1 (poste no 36859), à la Division de la conception des services TI du Service des technologies de l'information;
  - 2° mute monsieur Alvaro Pinheiro De Moura (ID. 068116), employé permanent, au poste de directeur de division TI (D478), classe 1 (poste no 36858), à la Division de l'exploitation des services transversaux du Service des technologies de l'information, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
- 

**CE-2019-0075** Retraite le 1<sup>er</sup> février 2019 de monsieur Louis Lafond (ID. 010711), directeur de la Section de la culture, du loisir et des sports à l'Arrondissement des Rivières - **RH2019-004** (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de monsieur Louis Lafond (ID. 010711), directeur de la Section de la culture, du loisir et des sports (poste no 17643) à l'Arrondissement des Rivières, le 1<sup>er</sup> février 2019.

---

**CE-2019-0076** Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Mélanie Grégoire (ID. 070272), agente de recherche auprès des conseillères et conseillers membres du comité exécutif – Modification à la résolution CE-2018-2493 relative à l'engagement de madame Mélanie Grégoire - **RH2019-014** (Modifie CE-2018-2493) (CT-RH2019-014) — (Ra-2099)

---

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Mélanie Grégoire (ID. 070272), agente de recherche auprès des conseillères et conseillers membres du comité exécutif, modifiant la durée du contrat d'engagement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda joint au sommaire décisionnel;
  - 2° modifie la résolution CE-2018-2493, adoptée le 19 décembre 2018, relative à l'engagement de madame Mélanie Grégoire (ID. 070272), en remplaçant le paragraphe des conditions indiqué au sommaire décisionnel RH2018-1071 par celui indiqué au sommaire décisionnel RH2019-014.
-

**CE-2019-0077 Engagement de madame Henriette Ndour (ID. 169758) préposée au secrétariat auprès de monsieur le conseiller Yvon Bussières - RH2019-022 (CT-RH2019-022) — (Ra-2099)**

---

Il est résolu que le comité exécutif engage madame Henriette Ndour (ID. 169758), préposée au secrétariat (F307) auprès du conseiller monsieur Yvon Bussières (poste no 38741), pour la période du 14 janvier au 12 juillet 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

---

La séance est levée à 14 h 12

---

Régis Labeaume  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/id